



RÉPONSE AU POSTULAT

Auteur	Irmina Imesch-Studer (Suppl.), CSPO
Objet	Piste cyclable Rhône Route n° 1
Date	12.05. 2011
Numéro	5.140

Actuellement, la piste cyclable n° 1 entre Mörel-Filet et Brig est située sur la route principale suisse H19. Cela est malheureusement nécessaire, dans la mesure où il n'existe actuellement pas d'autre alternative possible sur ce tronçon.

En 2003, une étude préliminaire envisageant différentes variantes possibles a été élaborée. Toutes les variantes concernent le Rhône sur différents tronçons. C'est pourquoi il a d'abord été nécessaire d'élaborer le projet de la 3ème correction du Rhône dans ce secteur. Les données en la matière sont disponibles depuis peu. Sur la base de celles-ci il est à présent possible d'examiner les différentes variantes et d'effectuer les adaptations. Force est cependant de constater aujourd'hui déjà qu'en raison du manque de place pour la route et le rail, il sera extrêmement difficile de trouver un nouveau tracé séparé de la route pour la piste cyclable en tenant compte du Rhône, des zones de protection de la nature et du paysage, des zones alluviales d'importance nationale ainsi que des différentes zones de danger.

Jusqu'à ce qu'un projet réalisable existe, les cyclistes ont également la possibilité, en plus d'emprunter la route, d'utiliser la Matterhorn-Gotthard-Bahn sur ce tronçon. Cette possibilité est signalisée sur place et décrite dans le prospectus de «La Suisse à vélo». Une première mesure de construction a en outre déjà été décidée. Dans le cadre du projet «Zen Hohen Flühen» de déplacement du tracé de la route et de la voie de chemin de fer actuellement en cours de réalisation a été prévu une piste cyclable séparée de la route. Après la fin des travaux, ce tronçon à côté de la route pourra être emprunté par les vélos.

Le postulat est accepté

Lieu, Date Sion, le 24 février 2012